

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU LUNDI 13 JANVIER 2020

Présents : Pierre-Louis Fillet, Jean-Louis Gontier, Marie-Odile Baudrier, Françoise Chatelan, Monique Feugier, Gilles Chazot, Pierre Hustache

Excusés : Camille Michel, Emmanuel Drogue.

Ecole

-Fonds des rythmes scolaires

Les communes de Saint-Martin et Saint-Julien ont relancé l'Education Nationale car elles n'ont pas à ce jour encaissé les fonds pour les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2018/2019.

L'Education Nationale a répondu que les sommes avaient bien été versées, la question est donc de savoir vers quel organisme ont été effectués les paiements étant donné que les communes n'ont rien touché. Concernant l'année scolaire 2019/2020 nos deux communes ne sont plus éligibles au fond d'aide car le PEDT a pris fin en 2019. Toutes les autres communes du canton ayant à présent un rythme scolaire sur 4 jours, les communes de Saint-Martin et Saint-Julien sont donc seules concernées par ce fond d'aide pour les communes ayant maintenu des TAP. Des échanges sont en cours pour savoir s'il est encore possible de mettre en place un PEDT pour l'année scolaire 2019/2020 déjà bien entamée.

Budget :

-Délibérations modificatives, ajustements sur le budget principal et sur le budget eau assainissement

Le conseil municipal approuve deux décisions modificatives pour ajustement du budget principal en investissement soit un montant de 1 952.76€.

Le conseil municipal approuve une décision modificative sur le budget eau assainissement pour ajustement de crédits pour un montant de 6.54€.

- Achat d'un PC et d'une unité de sauvegarde pour la mairie.

Suite à l'arrêt de Windows 7 au 14 janvier 2020, la société Berger Levrault support notamment des logiciels professionnels de comptabilité et de suivi des élections, n'assurera plus les mises à jours et correctifs de sécurité, par crainte d'incompatibilité des logiciels, si la commune ne se dote pas d'un nouvel ordinateur qui fonctionnera sous Windows 10.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour pouvoir continuer à bénéficier des meilleures conditions de sécurité. Gilles Chazot préconise également l'acquisition du nouveau pack office, de deux disques durs externes ou d'une unité de sauvegarde. Une fois le nouvel ordinateur installé, la société Berger Levrault procèdera à distance à l'installation des nouvelles mises à jour.

Le coût global avoisine les 1 900€.

-Multi-accueil: demande de contribution financière pour le remplacement du lave-vaisselle.

Le lave-vaisselle du multi-accueil est tombé en panne durant les vacances de fin d'année et la direction a dû le remplacer en urgence. L'association demande à la mairie une contribution financière. Après avoir délibéré le conseil municipal approuve une participation de la commune à hauteur du montant de la facture soit 428€ TTC.

Bâtiments communaux

-Restrictions pour l'accès aux équipements techniques à la salle des fêtes.

Une affiche avec des consignes précises va être apposée sur le placard électrique de la salle des fêtes afin que les utilisateurs sachent exactement ce qu'ils sont autorisés à faire. Dernièrement le disjoncteur a été actionné, entraînant la mise en route des batteries de secours et donc l'arrêt de l'éclairage des blocs de secours une fois les batteries vides.

Par ailleurs afin de préserver le matériel de sonorisation, son utilisation sera dorénavant limitée aux personnes en ayant fait la demande en mairie et après règlement d'un forfait d'utilisation de 50€, montant approuvé par délibération du conseil municipal. Le matériel ne sera plus en accès libre.

-Travaux de réfection et d'isolation de la toiture du bâtiment de la mairie,

Le devis de l'entreprise Bourguignon est d'ores et déjà éligible pour une subvention du SDED, la demande a été faite en décembre. Afin de diminuer le coût pour la commune au vu du montant des travaux, 45 384.79€ HT, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le fait de demander des subventions auprès du département et de la région pour obtenir un financement à hauteur de 80%..

-Planification des travaux pour l'appartement nord de la mairie

Un nouveau devis pour des travaux de rénovation et d'isolation a été fourni par M d'Addario, éligible au RGE (artisan reconnu garant de l'environnement) condition indispensable pour

obtenir des subventions du SDED. La commune va donc faire prochainement une demande de subventions afin de démarrer la campagne de travaux nécessaires avant de pouvoir relouer l'appartement (isolation, électricité, huisseries...). La commune a déjà la plupart des devis pour les différents postes de travaux.

-Eglise.

Une campagne de travaux devrait également débuter en 2020 sur le bâtiment de l'église, réfection de la couverture (un devis a été fourni par l'entreprise Bourguignon), remplacement du mécanisme de l'horloge, celle-ci ne fonctionnant plus depuis les dernières intempéries, et traitement des trois façades nord, sud et ouest.

Une réunion sera programmée prochainement avec l'association Saint-Blaise pour lancer une campagne d'aide au financement des travaux.

La commune va également se rapprocher de la fondation du patrimoine pour voir si des aides sont envisageables.

-Sécurisation de l'agence postale:

Les devis de sécurisation vont être soumis au service concerné de la poste afin de pouvoir bénéficier de l'enveloppe de travaux octroyée en 2018 suite au cambriolage de la mairie et de l'agence postale.

-Grange Marcon: prochaines dates des réunions de travail.

Pierre-Louis Fillet va proposer des dates de réunion de travail sur les mois de janvier et février au cabinet Rigassi, pour avancer sur le projet de réhabilitation de la grange.

Voirie

- Panne des réseaux de Télécommunication.

Suite aux intempéries de novembre dernier, Pierre-Louis Fillet va envoyer un courrier à la société Orange afin de faire remonter les nombreux dysfonctionnements engendrés par la lenteur des interventions des techniciens en cas de panne.

-Signalisation d'information locale (SIL)

Trois réunions des cinq communes du Vercors drômois ont eu lieu pour envisager et planifier la mise en place de la signalétique (désormais obligatoire depuis 2015) concernant les entreprises, commerçants, hébergements... Pierre-Louis Fillet rappelle qu'il s'agit

normalement d'une des compétences de la communauté de communes et qu'il a relancé le service en charge de ce dossier pour que soit rapidement organisée une réunion avec l'ensemble des communes du Royans-Vercors afin que celles-ci ne supportent pas seules le cout de ces installations et que la signalétique soit uniforme sur l'ensemble des communes.

Questions diverses

- Convention accueil ALSH avec la maison de l'Aventure

Suite à la mise en place de la semaine de quatre jours sur les communes autres que Saint-Julien et Saint-Martin, la maison de l'aventure a mis en place un accueil le mercredi soit à la journée, soit à la demi-journée. Cet accueil est soumis à la signature d'une convention entre la maison de l'aventure et les communes. Des familles de Saint-Julien sont susceptibles d'être intéressées par cet accueil. Le financement est supporté par les familles en fonction de leur QF, par la CAF et par une participation des communes. La commune de Saint-Julien va demander la convention auprès de la maison de l'aventure afin de l'étudier et de voir s'il est opportun de la signer.

- Point sur le projet de film "Mise au vert" de Yohann Charrin

Le film sera tourné entre le 10 et le 29 août 2020 au centre du village et au hameau des Combettes.

La commune mettra à disposition la salle du Fouillet notamment pour le casting.

Certaines scènes seront tournées sur le terrain de boules, et le final devrait se dérouler sous l'appentis de la Grange Marcon.

Des espaces de stationnement seront libérés pour les camions lors du tournage.

-Rando concert le 19 juillet 2020 organisé par le Festival des Chapelles.

Le festival des Chapelles souhaitent organiser une rando-concert, celle de l'année dernière lors de la Fête du Bleu ayant été bien appréciée.

-Association SDD Slackline: Demande d'installation d'une highline d'environ 900m au dessus du cirque du Bournillon.

La commune va demander à l'association des compléments d'information sur ce projet afin de voir ce qu'il est possible de faire au niveau de la réglementation (règlement du Parc du Vercors, Propriété communal ou privé, conditions de sécurité).

- Indemnisation suite incendie cheminée

Le conseil approuve le fait d'indemniser la locataire suite à sa demande d'aide financière étant donné qu'elle a du utiliser un moyen de chauffage électrique durant la période où sa cheminée était inutilisable.

Fin du conseil à 23h00